

Enregistré en Préfecture le :  
11/05/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

**DÉCISION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE N° DCCAS2023/4**

**DATE DE PUBLICATION : 11 mai 2023**

**OBJET : Convention de partenariat entre le CCAS et Ma Formation Officinale relative à la location de l'appartement témoin de la Maison de l'Autonomie ainsi que d'une salle de réunion pour une formation professionnelle continue.**

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Rueil-Malmaison,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération n° 2020/20 portant délégation de pouvoirs à Madame Blandine CHANCERELLE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant que dans le cadre de formations, la Maison de l'Autonomie peut louer l'appartement témoin pour effectuer des mises en situation pratique, et une salle de réunion pour les besoins de la formation,

Considérant que l'organisme de formation « Ma formation Officinale » organise des formations dans lesquelles des démonstrations sont effectuées par un professionnel et que des mises en situation sont nécessaires, a contacté la Maison de l'Autonomie pour la location de l'appartement témoin et d'une salle de réunion pour une formation qui se déroulera de 9h à 17h, les :

- lundi 22 mai 2023
- Le lundi 11 septembre 2023
- Le Mardi 10 octobre 2023

Considérant que cet organisme accepte les modalités financières de la location de ces locaux,

DÉCIDE, de conventionner avec Ma Formation Officinale, représentée par Mr Charles

Woitiez, Directeur Général, domiciliée, 15 ter, boulevard Foch, 49100 Angers

ADOpte, les termes du contrat à intervenir à cet effet avec Ma Formation Officinale,

PREND ACTE et AUTORISE la location de l'appartement témoin et la salle de réunion à la signature de la convention,

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Centre Communal d'Action Sociale.

Fait à RUEIL-MALMAISON, le 5 mai 2023

Enregistré en Préfecture le :  
11/05/2023

**BLANDINE CHANCERELLE**



**Adjointe au Maire déléguée aux Affaires  
Sociales, Familiales et aux Seniors  
Vice-Présidente du C. C. A. S.**